VENTES A L'ENCAN VENTES A L'ENCAN.

Louis C. Spear.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Nos 2515 ET 2517 BAYOU ROAD,

OCCUPE COMME

BUANDERIE ET EPICERIE,

Bien amélioré et dans une section exceptionnellement commerciale, près des lignes de cars, églises, marchés et écoles.

RAOUL DUVIGNEAUD VS MINA LOQUET DUVIGNEAUD ET AL.

No 97,295—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division C

PAR LOUIS C. SPEAR, Encanteur—Il sera vendu à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre Gravier et Union, le MARDI, 24 décembre 1912, à midi, en vertu et conformément à un jugement rendu en cour ouverte le 4 janvier 1912, et le jugement signé en cour ouverte le 9 janvier 1912 par l'Hon. R. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Une certaine parcelle de terre dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Broad, Dergenois, Columbus et Bayou Road, mesurant trente trois pieds (plus ou moins) sur la rue Bayou Road et cent vingt-cinq pieds en profondeur et une largeur de trente-huit pieds (plus ou moins) en arrière.

Les améliorations consistent en une bâtisse se composant d'une buanderie d'un côté et d'une épicerie de l'autre désignée par les numéros municipaux 2515-2517 rue Bayou Road. Acquis par Acquenard Duvigneaud par achat de Pierre Evariste Wiltz, en vente acte devant P. E. Laresche, le 18 mai 1858.

Termes et conditions—Comptant. Acte de vente aux frais de l'acquéreur devant F. D. Charbonnet, notaire.

Charles Louque, avocat.
23 nov—23—déc 1 8 15 22 24

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente du contenu et installations d'un restaurant, 1 caisse enregistreuse, etc.

Rodolph J. Goebel vs Luke J. Rogers.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans. No 102,133—En vertu d'un ordre de vente, daté du 26 novembre 1912, qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés VENDREDI, le 29 novembre 1912 à 10 30 heures a. m., la propriété ci-après décrite, à savoir:

Sur les lieux No 1104 rue du Canal, entre la rue Rampart et Elks Place. Les contenus, installations, meubles accessoires, divers etc. du restaurant dans lesdits lieux suivant l'inventaire enregistré dans mon bureau.

Aussi une caisse enregistreuse, 1 éventail électrique de plafond, 1 fourneau de cuisine à gaz, etc.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

LOUIS KNOP.
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
Howell J. Carter, Jr., avocat pour le demandeur.
28 nov—28 29

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriétés de valeur améliorée du Premier District.

Portant le No municipal 2914 Avenue Tulane, entre les rues Dupré et Gayoso.

James Brown vs Henry Berie.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 102,311—En vertu d'un writ de saisie et vente qui m'a été adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI 19 décembre 1912, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terrain, ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendant, situés dans le Premier District de cette ville et portant le No municipal 2914 avenue Tulane, dans l'ilet No 626, borné par l'avenue Tulane et les rues Dupré, Gayoso et Gravier, désigné comme terrain No 23 sur un croquis annexé à un acte passé devant Wm J. Castell, notaire, le 30 novembre 1883. D'après le dit croquis le dit terrain mesure vingt huit pieds neuf pouces et cinq lignes de face à l'avenue Tulane sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant; l'acquéreur au moment de l'adjudication, fera un dépôt de 10 0/0 du prix d'achat.

LOUIS KNOP.
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
Dinkelspiel, Hart & Davey, avocat pour le demandeur.
16 nov 16 22 29—déc 6 13 19

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété de Valeur Améliorée du Deuxième District.

Portant le No municipal 2008 rue St-Pierre entre les rues Prieur et Johnson.

Jean Melo versus Baptiste Guiette.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 100,881—En vertu d'un writ de saisie et vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 12 décembre 1912 à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terrain ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Deuxième district de cette ville, dans le carré No. 251, borné par les rues St-Pierre, Johnson, Prieur et Promenade Carondelet, mesurant trente trois pieds trois lignes de face à la rue St Pierre sur cent vingt pieds de profondeur.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant; l'acquéreur devant au moment de l'adjudication faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP.
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
Roger Mesnier, avocat pour le demandeur
9 nov—9 15 22 29—déc 6 11 12

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE CONSTABLE

ANNONCE JUDICIAIRE.

Robert Bertin vs Henry Bermuder.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans — No 54,707 — En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a été adressé par l'Hon. Wynne Rodgers, juge de la Division A, agissant pour le juge de la Division C de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à vendre à l'enchère publique en mon entrepôt Nos 727 à 731 rue St-Louis, entre les rues Royale et Bourbon, dans le Deuxième District de cette ville, SAMEDI le 30 novembre 1912, à 10 heures a. m., la propriété ci-après décrite, à savoir: Tous les droits, titre et intérêt d Henry Bermuder dans la raison sociale connue comme le "Cycle Supply Company," composée d'Henry E. Bermuder et de L. F. Bernaud z. Saisi seulement en paiement des dettes de la raison sociale. Saisi dans le procès ci-dessus intitulé et numéroté. Conditions Comptant. M. V. LARESCHE, Constable de la Première Cour de Cité de la Nlle-Orléans—Lazarus, Michele et Lazarus, avocats pour le demandeur.
20 nov—20 25 30

ANNONCE JUDICIAIRE.

Joseph F. Richaud vs James Smith.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans -No 54,646 — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable juge de la Division B agissant pour le juge de la division C, Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à vendre à l'enchère publique, dans mon entrepot, Nos 727 à 731 rue St Louis, entre les rues Royale et Bourbon, dans le Deuxième District de cette ville, VENDREDI, le 29 novembre 1912 à 11 h. a. m. la propriété ci après décrite, à savoir: 1 lot de meubles de ménage, etc. saisi dans l'affaire ci dessus intitulée et numérotée d'après l'inventaire enregistré en mon bureau. Conditions—Comptant.

M. V. LARESCHE,
Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
K. V. Richard, avocat pour le demandeur
19 nov—19 24 29

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Teresa Donnelly.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans— No 101,424 —Division C — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par James Donnelly, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. — THOMAS CONNELL, Greffier.—C. C. Friedrichs, avocat.
28 nov - 28—déc 2 7

Succession de Mary Brown

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 102 497—Division C—Attendu que James P. Cordill, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mary Brown, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.—Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—C. C. Friedrichs, avocat.
19 nov—19 23 28

Succession de Mme Harriet Dannis, épouse d'Anthony J. Stier.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 102,495—Division E — Attendu que Anthony John Stier a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécuteur testamentaire datif dans la succession de feu Mme Harriet Dannis épouse de Anthony J. Stier, décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour THOMAS CONNELL Greffier — N. E. Humphrey, avocat.
19 nov—19 23 28

Succession de Mme Philomene Smith.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 102,110—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en est ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par John B. Smith, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour.—THOMAS CONNELL, Greffier. — W. Mol. Fayssoux, avocat.
24 nov—24 28—déc 3

Succession de Mme Eugene S. Reems.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans No 100,902—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en est ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Mme Francis Larmann et Mme Carrie N. Reems, exécutrices de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier—Martin H. Manion, avocat.
19 nov—19 24 29

Succession de Mme Mary Reilly, veuve de John Reilly.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans— No 95,915—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification (les raisons (s'il en est ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Mary A. Maddox Tilotson, épouse de T. A. Tilotson, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL Greffier—McCloskey & Benedict, avocats.
23 nov—23 27—déc 2

Succession de Jules Célestin Aucoin.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans -No 102,514 — Division B—Attendu que Alphonse G. Aucoin a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Jules Célestin Aucoin décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—G. G. Kronnenberger, avocat.
20 nov—20 24 29

Succession de John Schaeffer.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 102,500 — Division D - Attendu que Mme Marie Schaeffer, épouse de Anthony Scheurich a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration dans la succession de feu John Schaeffer décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. — A. D. Danziger, avocat.
20 nov—20 24 29

Succession d'Isaac Delgado.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. — No 99,204 — Division A— Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte mensuel présenté par George W. Boutcher, Samuel Snodgrass et George G. Abel, exécuteurs testamentaires de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier—John Dymond, Jr. avocat.
22 nov —22 26—déc 1

Succession de Mme Frances McCarter, veuve de Jesse Carr.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans -No 72,753—Division C—Attendu que la Whitney-Central Trust & Savings Bank a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres datives d'exécuteur testamentaire dans la succession de feu Mme Frances McCarter, veuve de Jesse Carr, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Foster, Milling, Brian & Saal, avocats.
22 nov—22 26—déc 1

VENTES A L'ENCAN

Louis C. Spear

ANNONCE JUDICIAIRE

SUCCESSION DE JOSEPHINE ANDERSON Veuve de Cyrus S. Morris.

No 101,710—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Division A.

PAR LOUIS C. SPEAR, Encanteur—Bureau No 347 rue Carondelet — Il sera vendu à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne entre les rues Gravier et Union, JEUDI, le 5 décembre 1912, à midi, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A daté et signé le 31 octobre 1912, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet No 164, borné par les rues Général Taylor, Willow, Milan et Claiborne et désigné par le No 16 sur un plan de voyer par D. L. Brosman, voyer, d'après lequel plan le dit lot No 16 mesure trente pieds trois pouces et une ligne de face à la rue Général Taylor, trente pieds sur l'arrière ligne sur une profondeur sur la ligne de côté du No 15, cent six pieds, quatre pouces, et une profondeur de la ligne le divisant du terrain No 17 de cent deux pieds quatre pouces et deux lignes.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication. Acte de vente passé devant J. Kenton Bailey aux frais de l'acquéreur.

3 nov—3 10 17 24—déc 1 5

Danziger & Tessier

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Richard J. McGinity.

No 102,239—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans

PAR DANZIGER & TESSIER — C. A. Tessier, Encanteurs. — Bureau, 134 rue Carondelet.

JEUDI, 19 DECEMBRE 1912,

à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Honorable Geo. H. Théard, juge de la susdite Cour, Division E, signé le 15 novembre 1912, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci après décrite, à savoir:

Un certain terrain, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St André, Félicité, Baronne et Carondelet, désigné par le No 18 sur un plan par W. T. Thompson, voyer, daté le 11 décembre 1848 déposé dans les archives de H. B. Cénas, ancien notaire dans cette ville, et mesurant d'après cela 30 pieds 4 lignes de face à la rue St André, 197 pieds 8 pouces de profondeur sur une ligne le divisant du terrain No 17 et 195 pieds 11 pouces 10 lignes le divisant du terrain 19. Les améliorations sont désignées par les Nos 1729 et 1731 rue St André, et comprennent une grande maison double à deux étages, contenant 12 chambres, corridor chambre à bain de chaque côté. Toujours louée à de bons locataires.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, le solde en 1 et 2 ans, 8 pour cent par an d'intérêt avec toutes les clauses usuelles, et l'acquéreur devant payer les taxes d'Etat pour 1912 en sus et en plus du prix d'adjudication, dix pour cent au moment de l'adjudication.

Acte de vente devant A. J. Cahill, notaire, aux frais de l'acquéreur.
17 nov—17 24—déc 1 8 15 19

AVIS AUX CREANCIERS

Liquidation de Joseph A. Schindler et Co.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 89,866—Division D — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Jacob D. Dresser, liquidateur dans cette affaire ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour — THOMAS CONNELL, Greffier.—Dart, Kernan & Dart, avocats.
22 nov—22 26—déc 1

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de John M. Hugher.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 100,658 — Division E — Attendu que Louise Weeste, veuve de John M. Hugher, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu John M. Hugher décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier.—Dupré & Dupré, avocats.
20 nov—20 24 29

Succession de John Warnke.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 102,513—Division B—Attendu que Mme Ethelinda Hardin, veuve de John Warnke, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu John Warnke, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Claude L. Johnson, avocat.
22 nov—22 26—déc 1

Succession de Mlle Wilhelmina Paulsen.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 102,509—Division A—Attendu que James P. Cordill, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mlle Wilhelmina Paulsen, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CORNELL, Greffier—C. C. Friedrichs avocat.
22 nov—22 26—déc 1

ANNONCES JUDICIAIRES

JUGEMENT.

Interdiction de William S. M. D. Brook.

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR Civile de District, Division E.—No 101,555

Ce cas arriva ce jour pour être jugé,

Présents H. C. Cage, avocat pour le demandeur.

E. J. Mérat, avocat nommé pour représenter le défendeur,

l'intimé.

Après avoir écouté les plaidoyers, l'évidence et le conseil judiciaire la cour étant d'opinion pour les raisons ce jour oralement assignées, que le défendeur est dément et est incapable de prendre soin de sa personne et d'administrer ses affaires.

Il est ordonné, adjugé et décrété qu'il y ait jugement décrétant que le défendeur, William Samuel Matthew Dark Brook est dément et incapable de prendre soin de sa personne et d'administrer ses affaires et prononce son interdiction; les frais de ce procès devant être payés et retirés des propriétés appartenant audit défendeur.

Jugement lu et rendu en cour ouverte le 15 octobre 1912.

Jugement signé en cour ouverte le 21 octobre 1912.

Signé GEO. H. THEARD, Juge.

Pour copie conforme:
W. W. CUMMINGS, Député Greffier.
7 nov—7 12 17 22—déc 6

E. A. ANDRIEU.

SUCCESSEUR DE

JULES ANDRIEU.

Propriétés Foncières

Stocks et Bons,

802 RUE PERDIDO.

Membre de la New Orleans Stock Exchange, P. O. Boîte 112, Nouvelle Orléans La.

VENTES A L'ENCAN

W. H. Fitzpatrick

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente de propriétés abandonnées

En vertu de l'Acte 32 de 1904, amendé par l'Acte 10 de 1910 et par l'acte No 253 de 1912.

Par ordre du Bureau des Commissaires du Département de la Police.

Je vendrai VENDREDI, le 29 novembre 1912 à 10 heures A. M. au Poste de Police Bâtiment de la Cour Criminelle, rue Saratoga, près de l'avenue Tulane, un lot d'objets abandonnés consistant en Vêtements, Montres, Bijoux, Bicycles, Cordes, Chaînes, Bouilloires en cuivre, Harnais, Couteaux, etc.

Conditions, comptant: pas de limite

W. H. FITZPATRICK,
Encanteur, bureau 904 rue Gravier.
17 nov—17 24 29

Ramsey & Danziger

ANNONCE JUDICIAIRE.

1801-03 rue Dryades, coin de la rue Félicité

Bâtisse en briques à deux étages pour maison de commerce.

Toutes les améliorations modernes.

En face du magasin de marchandises sèches Kaufman.

Succession de Catherine Connors, épouse décédée de James Burns

No 101,930—Cour Civile de District, Division E.

PAR RAMSEY & DANZIGER—C. A. RAMSEY, Encanteur —Bureau 341 rue Carondelet, JEUDI, le 12 décembre 1912, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en cette ville, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un ordre daté et signé du 8 novembre 1912, par l'Hon. Geo. H. Théard juge de la susdite Cour, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, et qui m'a été adressé, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain terrain, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet No 202, borné par les rues Dryades, Rampart, Félicité et St André, formant l'encoignure des rues Dryades et Félicité, et mesurant 28 pieds 7 pouces 1 ligne de face à la rue Dryades, 27 pieds 2 pouces de la ligne dans le fond, sur une profondeur et face à la rue Félicité de 62 pieds 4 pouces et 4 lignes et une profondeur de 68 pieds 3 pouces et 4 lignes sur la ligne de côté adjoignant le terrain No 20.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et le solde, s'il y en a, en un crédit de un ou deux ans, portant un intérêt de 7 pour cent par an, à partir de la date de l'achat jusqu'au paiement, avec toutes les sécurités et clauses, l'acquéreur devant payer les taxes de 1912 et l'acte de vente devant E. L. Weil, notaire. Un dépôt de 10 pour cent est réclamé au moment de l'adjudication.
10 nov - 10 17 24—déc 1 8 12

Jacobs-Gleason, inc.

VENTE JUDICIAIRE.

Joli cottage double No. 212-14 rue sud Cortez entre les rues Cleveland et Palmyra.

M. J. DIGBY, et als,
vs.
M. B. DIGBY, et als.

No. 101807, Cour Civile de District.

A L'ENCAN JEUDI LE 12 DECEMBRE, 1912, BOURSE DES PROPRIETES FONCIERES, No. 311 rue Baronne à midi.

En vertu et suivant le jugement signé par l'Hon. Porter Parker, juge de la cour civile de District, signé en cour siégeante le 6 Nov. et a dressé à Jacobs-Gleason Inc.

S. L. JACOBS, Encanteur.
Bureau No. 303 rue Carondelet.

Procédera à vendre à l'enchère publique à la date ci-dessus mentionnée la propriété ci-après décrite à savoir —

UN CERTAIN TERRAIN avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et privilèges appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet No. 730, borné par les rues Cortez, Cleveland, Telemachus et Palmyre, désigné par le No. vingt deux, sur un plan de C. A. de Armas, voyer daté le 4 janvier, 1867, un copie duquel est annexé à un acte de vente passé devant Marcel T. Ducros, ancien notaire, dans cette ville, le 14 Août, 1893, et lequel dit terrain commence à une distance de 106 pieds de l'encoignure des rues Cortez et Cleveland, et mesure 34 pieds 6 pouces et 6 lignes face à la rue Cortez sur une profondeur de cent trente huit pieds six pouces et quatre lignes. Les améliorations consistent en un joli cottage double retiré ayant cinq chambres de chaque côté.

CONDITIONS—Comptant, les acquéreurs devant assumer et payer en sus et en plus du prix de l'adjudication les taxes de l'année 1912. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur et devant être passé devant Theodore Abek, notaire, 10 0/0 du prix d'achat devant être déposé avec:

JACOBS-GLEASON, INC.
S. L. JACOBS, Encanteur.
Thompson B. Walker, avocat pour les demandeurs.
Legier et Gleason, avocats pour les défendeurs
nov10-17-24-dec1-8-12

Stroudback, Stern & Gumbel, Ltd

ANNONCE JUDICIAIRE

Succession de Charles White.

No 102,081—Cour Civile de District, Div. B.

PETIT COTTAGE SIMPLE,

No 2628 rue Derbigny, entre Troisième et Quatrième.

PAR STROUDBACK, STERN & GUMBEL Ltd.,—Leonard L. Stern, encanteur — il sera vendu à l'enchère publique, JEUDI, 12 décembre 1912, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre signé le 8 novembre 1912 par l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain terrain, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, etc., situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet No 409 borné par les rues Claiborne, Troisième, Derbigny et Quatrième, désigné comme terrain No 12 sur un plan par H. W. M. Reynolds, député voyer de la ville, daté le 20 septembre 1905, annexée à un acte de Mme Louise Gastauer à M. et Mme De Winter, d'après lequel le dit terrain No 12 mesure 31 pieds 9 pouces de face à la rue Derbigny le même en largeur dans la ligne en arrière, sur une profondeur de 102 pieds entre lignes parallèles.

Conditions comptant, l'acquéreur devant assumer les taxes dues sur la propriété pour l'année 1913, en sus et en plus du prix de l'adjudication et payer pour l'acte de vente devant F. M. Stafford, notaire. Dix pour cent de dépôt requis au moment de l'adjudication.

STROUDBACK, STERN & GUMBEL, Ltd.
Encanteurs.
H. W. Robinson, avocat.
10 nov—10 17 24—déc 1 8 12

50 YEARS' EXPERIENCE

PATENTS

TRADE MARKS
DESIGNS
COPYRIGHTS &C.

Anyone sending a sketch and description may quickly ascertain our opinion free whether an invention is probably patentable. Communications strictly confidential. HANDBOOK on Patents sent free. Oldest agency for securing patents. Patents taken through Munn & Co. receive special notice, without charge, in the

Scientific American.

A handsomely illustrated weekly. Largest circulation of any scientific journal. Terms $3 a year: four months, $1. Sold by all newsdealers.

MUNN & Co. 361 Broadway, New York
Branch Office 625 F St., Washington, D. C.

VENTES A L'ENCAN VENTES A L'ENCAN

Kernaghan & Cordill.

ANNONCE JUDICIAIRE

DES SPECULATIONS PAYANTES DANS DES Cottages Doubles et Simples dans de Bonnes Locations

—ET—

Terrains de Valeur à Bâtir

Aproximités des Lignes de Cars.

SUCCESSION DE JOSEPH APKEN.

No 101,258 Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans

PAR KERNAGHAN & CORDILL — W. A. Kernaghan, Encanteur, Bureau No. 339 rue Carondelet, JEUDI le 12 décembre, 1912, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, sera vendu aux enchères publiques en vertu d'un ordre daté le 25 octobre 1912 de l'Hon. Fred D. King, juge de la dite Cour, Division B, siégeant pour l'Hon. R. K. Skinner, juge de la Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite à savoir:

Premièrement.— LA MAISON DOUBLE A UN ETAGE EN BOIS, Nos 3018-3020 rue Laurel, retirée de la rue, ayant cinq chambres de chaque côté sur un certain terrain situé dans le sixième District de cette ville, dans l'ilet No. 151, borné par les rues Laurel, Général Taylor, Austerlitz et Annonciation. La dite parcelle de terre mesure trente-six pieds (36) cinq pouces (5) face à la rue Laurel sur cent vingt cinq pieds (125) deux pouces (2) de plus ou de moins en profondeur entre lignes parallèles et est formée du tout du terrain Seize et d'une partie du terrain No. Dix-sept, adjoignant le dit terrain No. Seize, qui mesure trente pieds (30) face à la rue Laurel sur cent vingt cinq pieds (125) deux pouces (2) de plus ou moins en profondeur entre lignes parallèles, et la dite partie du terrain No. dix-sept mesure six pieds (6) cinq pouces (5) face à la rue Laurel sur la même profondeur que terrain No. seize. Suivant le plan de voyer fait par H. W. W. Reynolds D. V. V., daté du 11 Août 1906, la dite parcelle de terre mesure trente six pieds (36) cinq pouces (5) face à la rue Laurel commençant à un point cent vingt pieds (120) de distance de l'encoignure des dites rues Laurel et Austerlitz, la même largeur sur l'arrière ligne, sur une profondeur de cent vingt cinq pieds (125) deux pouces (2) entre lignes parallèles, et est formée du tout du terrain No. seize et d'une partie du terrain No. dix-sept, adjoignant le dit terrain No. seize qui mesure trente pieds (30) face à la dite rue Laurel, sur cent vingt cinq pieds (125) deux pouces (2) de profondeur entre lignes parallèles, et la dite partie du terrain No. dix-sept mesure six pieds (6) cinq pouces face à la rue Laurel, sur une profondeur de cent vingt cinq pieds (125) deux pouces (2) de profondeur entre lignes parallèles.

Deuxièmement.— LE COTTAGE DOUBLE A UN ETAGE EN BOIS, Nos. 4825-4827 rue Tchoupitoulas, ayant quatre chambres de chaque côté, sur un certain terrain situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet No. 120 anciennement ilet No. 5 du Faubourg West Bouligny, borné par les rues Tchoupitoulas (dernièrement Levée) Lyon, Bordeaux et Annonciation (dernièrement Jersey) désigné par la lettre B sur un croquis par Albert G. Blanchard, Député Voyer de Ville, le 13 juin, 1887, et annexé à un inventaire fait par James Boyd Grimage, notaire dans cette ville, le 9 Mai, 1905, aussi sur un croquis par W. J. Seghers, Député Voyer de Ville, le 2 novembre 1912. D'après les dits croquis, le dit terrain mesure trente et un pieds (31) trois pouces (3) face à la rue Tchoupitoulas sur une profondeur entre lignes parallèles et égales de cent pieds (100).

Troisième.— UN COTTAGE DOUBLE A UN ETAGE, Nos. 4829-4831 Rue Tchoupitoulas, ayant quatre chambres de chaque côté, sur un certain terrain situé dans le même district et ilet et adjoignant la seconde ci-dessus propriété décrite, désignée par la lettre "A" sur le dit ci-devant croquis par Albert G. Blanchard, Député Voyer de Ville, le 13 Juin 1887, et annexé à un inventaire fait par James Boyd Grimage, un notaire dans cette ville, le 9 mai, 1905, aussi le ci dit croquis par W. J. Seghers, et mesurant d'après ces dits croquis trente et un pieds (31) trois pouces (3) face à la rue Tchoupitoulas, sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de cent pieds (100).

Quatrième.— LE COTTAGE DOUBLE A UN ETAGE EN BOIS, Nos. 8116-8118 rue Jeannette, sur un certain terrain situé dans le Septième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Jeannette, Dublin, Poplar et Ave Carrollton, désigné par la lettre X, sur un croquis de voyer, par W. J. Seghers, le 2 nov., 1912, et suivant le dit croquis ou plan de voyer, le dit terrain X commence à une distance de cent seize pieds (116), six pouces (6) et quatre lignes (4) de l'encoignure de la rue Jeannette et de l'Ave Carrollton, et mesure trente pieds (30) six pouces (6) et trois lignes (3) face à la rue Jeannette, même largeur dans le fond, sur une profondeur de soixante pieds (60), deux pouces (2) et trois lignes (3) entre lignes parallèles.

Cinquième.—UN COTTAGE DOUBLE A UN ETAGE EN BOIS, Nos. 8120-8122 rue Jeannette ayant trois chambres de chaque côté, sur un certain terrain, situé dans le même district et ilet et adjoignant la quatrième ci-dessus propriété décrite et désignée par la lettre Y sur le dit ci devant croquis par Seghers, et mesurant d'après le dit croquis, trente pieds (30) onze pouces (11) et une ligne (1) face à la rue Jeannette, même largeur dans le fond sur une profondeur de soixante pieds (60), deux pouces (2) et trois lignes (3) entre lignes parallèles.

Sixième.—QUATRE CERTAINS TERRAINS, situés dans l'ancienne ville de Carrollton maintenant le Septième District de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet désigné sur un vieux plan de Carrollton par le No. 300-B, et sur un plan du Septième District désigné comme ilet No. 632, borné par les rues Holly Grove, Hamilton, Mark et Pear (dernièrement 19), lesquels terrains sont désignés par les Nos. 4, 5, 6, et 7 sur un certain plan fait par H. W. W. Reynolds, voyer annexé à un acte de vente devant Chas. G. Rehentisch, notaire sous date du 2 sept. 1908 et lesquels dits terrains mesurent chacun d'après le dit plan trente pieds (30) face à la rue Hamilton, sur une profondeur de cent vingt pieds (120) entre lignes égales et parallèles.

Septième.— LA MAGNIFIQUE BATISSE SIMPLE A UN ETAGE EN BOIS, No. 9002 rue Quince, retirée du trottoir sous une barrière en fer, ayant corridor, sept chambres et chambre à bain, sur un certain morceau ou parcelle de terre, situé dans le Septième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Quince, Holly Grove, Heaton et Hamilton, désigné comme ilet No. 663 anciennement ilet No. 315-C, lequel morceau ou parcelle de terre est désigné par le No. 18 sur une certificat de voyer et subdivision faite par Walter J. Seghers, Député Voyer de Ville, daté le 16 Août 1912 et mesurant d'après le dit voyer, soixante pieds (60) face à la rue Quince, sur une profondeur de cent huit pieds (108) dix pouces (10) entre lignes égales et parallèles formant le coin des rues Quince et Holly Grove.

Huitième.—UN CERTAIN TERRAIN dans le même district et ilet que les propriétés précédentes, et désigné sur le dit certificat de voyer et subdivision de Walter J. Seghers par le No. 19, lequel dit terrain No. 19 mesure trente pieds (30) face à la rue Quince, sur une profondeur de cent huit pieds (108) dix pouces (10) entre lignes égales et parallèles.

Neuvième.—UN CERTAIN TERRAIN même district et ilet que le terrain précédent, et désigné sur le dit plan de Walter J. Seghers par le No. 20, et mesure d'après ceci, trente pieds (30) face à la rue Quince sur une profondeur de cent huit pieds (108) dix pouces (10) entre lignes égales et parallèles.

Dixième.—DEUX CERTAINS TERRAINS dans le même district et ilet que la propriété précédemment décrite, désignés sur le dit plan par Walter J. Seghers par les Nos. 21 et 22, et mesure chacun trente pieds (30) et un pouce (1) face à la rue Quince, sur une profondeur de cent huit pieds (108) et dix pouces (10) entre lignes égales et parallèles.

Onzième.—UN CERTAIN MORCEAU OU PARCELLE DE TERRE, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent étant l'écurie en bois à un étage et grange dont on se sert comme laiterie, situé dans le même district et ilet que les propriétés précédemment décrites, désigné sur le dit plan par Walter J. Seghers comme No. 17, et mesure soixante et onze pieds (71) deux pouces (2) face à la rue Holly Grove, sur une profondeur de cent quatre vingt pieds (180) deux pouces (2) entre lignes égales et parallèles.

Douzième.—TROIS CERTAINS TERRAINS dans le même district et ilet que la propriété précédemment décrite ci-dessus, et désigné sur le dit plan de Walter J. Seghers par les Nos. 14, 15, et 16, mesurant chacun trente pieds (30) face à la rue Holly Grove sur une profondeur de cent vingt pieds (120) entre lignes égales et parallèles.

Treizième.—UN CERTAIN TERRAIN dans le même district et ilet que la propriété précédemment décrite ci-dessus, désigné sur le dit plan par Seghers par le No. 13 et formant l'encoignure des rues Holly Grove et Heaton, et mesure d'après le dit plan, trente pieds (30) face à la rue Holly Grove sur une profondeur et face à la rue Heaton, et, entre lignes égales et parallèles de cent vingt pieds (120).

Quatorzième.—DEUX CERTAINS TERRAINS, dans le même district et ilet que la propriété précédemment décrite ci-dessus, et désignés sur le dit plan par Seghers par les Nos. 11 et 12, et mesure chacun trente pieds (30) un pouce (1) face à la rue Heaton, sur une profondeur de cent vingt pieds (120) entre lignes égales et parallèles.

Quinzième.—UN CERTAIN TERRAIN, dans le même district et ilet que la propriété précédemment décrite ci-dessus, désigné sur le dit plan par Seghers par le No. 10, et mesure d'après cela trente pieds (30) face à la rue Hamilton, sur cent vingt pieds (120) de profondeur et face à la rue Heaton, et forme le coin des rues Hamilton et Heaton.

Seizième.—TROIS CERTAINS TERRAINS, dans le même district et ilet que la propriété précédemment décrite ci-dessus, désignés sur le dit plan de Seghers par les Nos. 7, 8, et 9, et mesure chacun d'après le dit plan, trente pieds (30) face à la rue Hamilton sur une profondeur de cent vingt pieds (120) entre lignes égales et parallèles.

CONDITIONS.—La moitié ou plus comptant, le solde s'il y en a en un ou en deux ans; la dite partie de crédit s'il y en a, devant être garantie par hypothèque et privilèges pour la dite partie de crédit non payée et devant être représentée par le lien de vendeur portant un intérêt de sept pour cent à partir de la date de l'acte de vente jusqu'au paiement, et toutes les clauses usuelles de sécurité pour protéger le possesseur des dits billets. Toutes les taxes pour l'année courrante devant être payées au prorata depuis la date de l'acte de vente. Tous les loyers devant appartenir aux propriétés jusqu'à la date que l'acte de vente soit signé. Tous les certificats devant être aux frais des propriétés. Les Actes de vente devant être passés devant W. G. Rogers notaire aux frais des acquéreurs. Dix pour cent du prix d'achat devant être déposé avec le dit encanteur au moment de l'adjudication.

W. F. BREWER, Avocat.
nov-10-17-24--dec-1-8-12

Ernest A. Carrère.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Succession d'un Joli Cottage Simple retiré No 620 rue Galvez, entre les rues Perdido et Poydras.

JEUDI, LE 5 DECEMBRE 1912, A MIDI.

A la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne.

SUCCESSION DE MARGARET E. BARES.

No101 915—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division —.

PAR ERNEST A. CARRERE, Encanteur — Bureau No 806 rue Perdido — JEUDI, le 5 décembre 1912, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, dans le Premier District de cette ville, en vertu de et suivant un ordre qui m'a été adressé, daté et signé le 30 octobre 1912 par l'Honorable Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire sus-intitulée, je procéderai à la vente aux enchères publiques la propriété suivante décrite à savoir—

Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et privilèges qui y appartiennent ou de quelque façon qui en dépendant, situé dans le Premier District de cette ville, désigné comme lot No Douze, dans l'ilet borné par les rues Galvez Johnson, Perdido et Poydras sur un plan déposé dans le bureau de A. J. Villeré, ancien notaire dans cette ville, comme plan No Un d'après lequel plan le dit terrain mesure vingt-cinq pieds neuf pouces et deux lignes de face à la rue Galvez sur une profondeur de cent trente-deux pieds trois pouces et quatre lignes.

Les améliorations se trouvant au No 620 rue Galvez et comprennent un cottage simple en bois recouvert en ardoises, ayant 4 chambres, galleries de face et de côté.

Conditions La moitié ou plus comptant, et le solde s'il y en a en un crédit d'un an, représenté par un billet de l'acheteur, portant huit pour cent d'intérêt par an à partir de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garanti par lien de vendeur et hypothèque et privilège. L'acte de vente avec toutes les clauses usuelles de sécurité devra être passé devant Theodore A. Beck, notaire, aux frais de l'acquéreur. L'acquéreur devra assumer et payer les taxes de 1912 ainsi que les certificats nécessaires pour la vente. Un dépôt de 10 pour cent sera requis au moment de l'adjudication en acompte sur la vente.

ERNEST A. CARRERE.
Encanteur,
806 rue Perdido.
3 nov—3 10 17 24—déc 1 5

STATION BALNEAIRE (Syst. Kneipp). Air, soleil et bains électriques. Saison d'été et d'hiver; 629 m. au-dessus du niveau de la mer. Climat Sub Alpin. Pension et logement pour tout le monde dans le Sanatorium, Etablissements, Hôtels, Maisons de Pension, Villas. A deux heures de distance de Munich Augsbourg. En 1908: 8883 visiteurs. Prospectus et informations donnés gratuitement par l'entremise du Kurverein, Woerishofen, Bavière.

VENTES A L'ENCAN.

Kernaghan & Cordill

ANNONCE JUDICIAIRE

MAISONS DOUBLES A ALGIERS

Près d'une ligne de cars.

MME ANNIE BRECHTEL et als.
vs.
CHARLES P. WHELAN et als

No 98,259, Cour Civile de District, pour la Paroisse d'Orléans.

PAR KERNAGHAN ET CORDILL, W. A. Kernaghan, Encanteur, Bureau No 339 rue Carondelet.

JEUDI, le 12 DECEMBRE, 1912, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, sera vendu aux enchères publiques en vertu d'un jugement rendu le 28 octobre, 1912, signé le 4 novembre, 1912, par l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District Division E dans l'affaire ci-dessus intitulée la propriété ci après décrite à savoir:

Premièrement.—LA MAISON DOUBLE EN BOIS, à un étage, No. 448 ave Webster, au coin de la rue Eliza ayant quatre chambres de chaque côté sur un certain terrain ou parcelle de terre situé dans le Cinquième District de cette ville dans l'ilet No. 73, borné par les rues Eliza, Alix, Wagner et ave Webster, et désigné par la lettre "A" sur un plan ou croquis de voyer fait par C. Uncas Lewis, Député, Voyer de Ville daté du 21 octobre, 1908, d'après le dit plan ou croquis le dit terrain ou parcelle de terre mesure quarante huit (48) pieds de face à l'avenue Webster, même largeur dans le fond sur cent vingt neuf pieds (129) cinq pouces (5) et deux lignes (2) de profondeur sur la ligne de côté du terrain "B" et par une profondeur et face à la rue Eliza de cent vingt neuf pieds (129) quatre pouces (4) le dit terrain formant le coin de l'avenue Webster et de la rue Eliza, et terrain "A" fait partie de et est pris du tout des terrains originaux désignés par le No. Douze et une partie du No. onze.

Secondement.—LA MAISON DOUBLE EN BOIS, Nos. 438 et 440 ave Webster, ayant cinq chambres de chaque côté sur un certain terrain ou parcelle de terre, situé dans le Cinquième District de cette ville dans l'ilet No. 73, borné par l'ave Webster et les rues Eliza, Alix et Wagner, désigné sur le dit croquis ou plan fait par C. Uncas Lewis, Député, Voyer de ville sous la date du 21 octobre, 1908, comme terrain "B" et mesure d'après le dit voyer quarante six pieds (46), onze pouces (11) et une ligne (1) face à l'avenue Webster, même largeur dans le fond sur une profondeur de cent vingt neuf pieds (129) six pouces (6) et deux lignes (2) sur la ligne de côté du terrain No. Neuf et cent vingt neuf pieds (129) cinq pouces (5) et deux lignes (2) sur la ligne de côté du terrain "A" le dit terrain "B" est pris et forme partie du terrain original désigné par le No dix et une partie du terrain original désigné par le No. onze.

Troisièmement.—LA MAISON DOUBLE EN BOIS, à un étage, No. 434 avenue Webster, ayant trois chambres de chaque côté, sur un certain terrain ou parcelle de terre situé dans le cinquième District de cette ville dans l'ilet borné par l'avenue Webster et les rues Wagner, Alix et Eliza, désigné comme ilet No. soixante treize le dit terrain est désigné par le No. neuf sur un croquis ou plan fait par C. Uncas Lewis, Député, Voyer de ville daté le 21 octobre, 1908, d'après lequel dit croquis ou plan le dit terrain mesure trente et un pieds (31) sept pouces (7) face à l'avenue Webster, même largeur dans le fond sur une profondeur sur la ligne de côté du terrain "B" sur cent vingt neuf pieds (129) six pouces (6) et deux lignes (2) et une profondeur sur l'autre ligne de côté de cent vingt neuf pieds (129) sept pouces (7).

CONDITIONS—COMPTANT: Dix pour cent comptant sera réclamé des acquéreurs au moment de la vente. Actes de vente devant J. J. Woulfe, Notaire aux frais des acquéreurs.

McCLOSKEY and BENEDICT, Avocats.
nov 17 24 dec 1 8 12

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage Simple en Bois.

No 3425 Rue Calhoun.

SUCCESSION DE LEWIS McGINTY.

No 101,427—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR KERNAGHAN ET CORDILL — W. A. Kernaghan, Encanteur, Bureau No 339 rue Carondelet—JEUDI, le 12 décembre 1912, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté du 6 novembre 1912 de l'Hon. Porter Parker, juge de la susdite Cour Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée la propriété suivante décrite à savoir:

Le cottage simple en bois à un étage, retiré du trottoir, contenant quatre chambres, cuisine, etc., No 3425 rue Calhoun, sur un certain lot de terrain situé dans le Sixième District de cette ville dans le carré borné par les rues Calhoun, McKenna, Hewes et la ligne de Bloomingdale; ledit lot est désigné par le No 7 sur un plan par B. M. Drossner, voyer, daté du 31 mars 1896, annexé à un acte devant N. B. Trist, ancien notaire, en date du 9 avril 1906, et suivant ledit plan ledit lot mesure vingt-six pieds trois pouces trois lignes de face à la rue Calhoun, a même largeur en arrière sur quatre-vingt-dix-sept pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Dans un voisinage qui s'améliore.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer les taxes dues et exigibles en 1912 en plus et en sus du prix de l'adjudication. Dix pour cent comptant seront requis au moment de la vente. Acte de vente devant A. Brian, notaire aux frais de l'acquéreur.

C. C. Friedrichs, avocat.
10 nov—10 17 24—déc 1 8 12

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de George A. Foerster.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans —No 100,076, Division E. — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par George S. Foerster, administrateur de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier — A. J. Peters, avocat.
27 nov—27—déc 1 6

Succession de Major Henry B. Richardson.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans. No 93,119 — Division B—Attendu que Edgar H. Farrar a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécuteur testamentaire dative dans la succession de feu Major Henry B. Richardson, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Alfred C. Kammer, avocat.
23 nov—23 27—déc 2

[Succession de A. B. Le Bosque.]

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans— No 100,323 — Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Ovide Le Bosque administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. — U. Marinoni, Jr., Chas Louque, avocats.
23 nov 23 27—déc 2.

Succession de James Barry et épouse

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 99,296—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en est ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par W. T. Barry administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. — Dinkelspiel, Hart & Davey avocats.
23 nov—23 27—déc 4